

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 24/1149 :**

Intégration de la lutte contre les addictions à la politique santé de la ville

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monnsieur ADAME Ravat).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, PALIOD Marie Claude, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, VALY Nazir, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



Accusé de réception en préfecture  
974-249740164-20230405-24-1149-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°24/1149 : Intégration de la lutte contre les addictions à la politique santé de la ville.**

*Direction de la Proximité*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°8/371 du 12 Mars 2021, le Conseil a procédé à la validation d'un accord-cadre préparatoire au Contrat Local de Santé (CLS).

Il est rappelé qu'un CLS vise à réduire les inégalités géographiques et sociales de santé, en facilitant les parcours de soins et de santé, notamment par des actions de prévention, par une organisation des soins, par un accompagnement médico-social, tout en prenant en compte les facteurs qui influent sur la santé et la vie de la population.

La ville ambitionne de contractualiser, au plus tôt avec l'ARS, pour mettre en œuvre son Contrat Local de Santé, sur l'ensemble du territoire, en faisant alliance avec les acteurs concernés afin de répondre aux nombreux besoins.

Par délibération susvisée, trois thématiques ont été arrêtées en tant que composantes du futur CLS :

- Nutrition, diabète et activité physique
- Santé sexuelle
- Santé environnementale

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de La Réunion, en lien avec la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), ont lancé un appel à projets régional 2022 dédié à la prévention et à la lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans. Compte-tenu de l'importance d'une appropriation collective de cet enjeu de santé publique par le plus grand nombre d'acteurs, la ville a répondu à l'appel à projets et sa candidature a été retenue.

Au titre de cet appel à projets, jusqu'à fin 2024, la Ville souhaite en partenariats, contribuer à lutter contre des addictions, notamment chez les jeunes.

Saint-Pierre contribue ainsi au respect et à la prévention d'un des droits fondamentaux, celui à la santé.

Il convient d'intégrer la lutte contre les addictions au futur CLS, pour une approche générale de politique santé de la ville de Saint-Pierre.

Cette politique santé s'inscrit en concordance avec l'actuel Projet Régional de Santé (PRS) en cours jusqu'à 2028 :

1. La santé des femmes, des couples et des enfants
2. La préservation de la santé des jeunes
3. La santé nutritionnelle
4. La prévention et la prise en charge des maladies chroniques
5. La qualité de vie et la santé des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie
6. La protection et la promotion de la santé mentale
7. L'environnement au service de la santé
8. La veille sanitaire et la capacité de réponse du système de santé aux situations exceptionnelles et crises sanitaires.

Pour une intégration concordante avec la lutte contre les addictions au futur CLS de la ville, il est donc proposé d'intégrer au CLS le volet « protection et la promotion de la santé mentale », via un axe stratégique santé mentale et addictions.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'intégration de l'axe protection et promotion de la santé mentale au futur CLS de la Ville, en concordance avec les orientations du PRS, via l'ajout de l'axe stratégique « santé mentale et addictions »,
- D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à SIGNER tous documents relatifs à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Handwritten signature of Michel Fontaine in black ink.